

Des primes « énergie » attractives

GREZ-DOICEAU

Grez-Doiceau met en place de nouvelles primes pour les habitants qui rénovent leur logement et/ou y installent des panneaux photovoltaïques.

LAURENT SAUBLENS

« **L**a crise énergétique est là et il est important pour nous, autorités communales, de faire un geste, indique l'échevin Laurent Francis (Écolo). Nous avons donc décidé de mettre en place une série de primes pour les habitants. D'autres actions sont en cours de réflexion ou d'élaboration via le plan climat. On y reviendra au plus tôt. »

La Commune de Grez-Doiceau s'est engagée au travers de la Convention des Maires à réduire de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre pour 2030, et à atteindre la neutralité carbone en 2050. « Le diagnostic posé par le plan climat réalisé dans la foulée est clair concernant l'impact majeur du secteur résidentiel sur notre territoire. Les événements récents nous rappellent aussi à quel point il est essentiel de changer de trajectoire, mais également de permettre à chacun de pouvoir faire face aux coûts croissants de l'énergie. Rénover son logement est un levier formidable pour une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre ainsi que pour des gains financiers évidents. »

Afin d'inciter les propriétaires en ce sens, la Commune vient d'adopter un nouveau paquet de primes pour la rénovation (dont l'audit logement), en complément ou indépendamment des « primes habitation » régionales, ainsi que pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture des logements.

« Les économies d'énergie sont devenues essentielles en raison des enjeux climatiques mais aussi avec les augmentations conséquentes des prix de l'énergie et la charge que cela représente pour les ménages. On a donc adopté notre règlement par rapport aux primes régionales qui existent, notamment avec l'audit qui est pour nous une priorité dans les mesures à réaliser. Que faire pour économiser l'énergie et donc aussi faire des économies financières... Le but est de soulager les finances de nos citoyens. L'objectif est donc de stimuler chacun à faire des travaux. Une enveloppe communale de 40 000€ est prévue cette année, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Les primes non honorées seront reportées et payées avec le budget 2023. »

À Grez-Doiceau, on vise un taux de rénovation annuel de l'ordre de 3 %

(soit 160 logements par an), prioritairement des logements âgés d'au moins 40 ans et n'ayant pas fait l'objet d'une rénovation récente.

« Même si nous pouvons rappeler assez trivialement que baisser la température à domicile de 1°C durant la saison de chauffe permet déjà quelques économies sans sacrifier trop le confort, le meilleur levier pour une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre ainsi que de vrais gains financiers se trouve dans la rénovation. On ne le répétera jamais assez : rénover est bon à la fois pour la planète et pour le portefeuille. » Compte tenu de la flambée des prix et de la guerre en Ukraine depuis le début d'année, l'ensemble de ces primes sont donc d'application rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.



L'une des nouvelles primes instaurées à Grez-Doiceau viendra en aide aux particuliers qui font réaliser l'audit énergétique de leur logement.

Audit logement et panneaux photovoltaïques

« Les nouvelles primes communales couvrent en priorité et de manière substantielle la réalisation d'un audit logement (coût estimé entre 800 € et 1 200 €), étape essentielle d'une rénovation en profondeur réussie et point d'entrée requis pour la plupart des primes "habitation" régionales », indique l'échevin Laurent Francis. La Commune interviendra à hauteur de 250 € pour l'audit logement seul, et de 500 € si des travaux d'amélioration recommandés par l'audit sont mis en œuvre.

Par ailleurs, « nous tenons aussi à couvrir de la manière la plus simple possible divers (petits) travaux tels que l'isolation du toit ou des combles (en autoconstruction ou avec entre-

preneur), le remplacement des menuiseries et vitrages extérieurs et l'installation d'une pompe à chaleur ou d'une chaudière biomasse, sans que ceci soit conditionné à l'obtention des primes "habitation" ».

Outre cela, la Commune poursuit son soutien à l'obtention des primes « habitation » régionales étant donné que celles-ci couvrent plus largement et de manière plus précise les travaux de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques. « Ainsi, après l'obtention de la prime régionale, la Commune double le montant délivré pour un audit logement et ajoute 15 % de la prime octroyée pour plusieurs travaux d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment. Par le

biais d'un cumul possible des primes, les citoyens qui rénovent effectivement leur logement et soumettent un dossier à la Région peuvent être entièrement remboursés de leur investissement dans l'audit logement et pour une bonne part des travaux réalisés. »

Dans le même ordre d'idées, pour soulager les finances des ménages tout en encourageant les citoyens à l'action, compte tenu d'un potentiel important de production d'énergie renouvelable par l'installation en toiture de panneaux photovoltaïques (estimé à maximum 31 GWh), une prime de 1 000 € (jusqu'à 1 200 € pour du collectif) par installation leur est consacrée. Les logements de cinq ans et plus sont éligibles à cette prime-ci. **L.S.**